



## Droits de garde pendant les vacances selon ONC

Par **Renard linda**, le **23/06/2017** à **10:40**

Bonjour,

Je suis en procédure de divorce. ONC établie et assignation en cours.

Dans l'ONC il est précisé que monsieur a les enfants première quinzaine des mois de juillet et août les années impaires.

Il avait la garde des enfants ce weekend, et je viens d'apprendre par nos 3 garçons et sa mère à lui qu'il a dit aux enfants que comme il travaillait il ne les prendrait que un weekend sur 2 et le mardi soir (monsieur a une garde élargie en dehors des vacances) comme le reste de l'année.

Sauf que : moi aussi je travaille et que je n'ai pas prévu de moyen de garde pour les périodes où il est sensé les avoir !!

Que mon contrat de travail se finit en juillet et que la bascule au chômage va me faire perdre une partie de mes revenus cet été et que ne pas avoir à les assumer pendant la moitié de chaque mois me permettait de m'en sortir et que finalement je vais les avoir sans compensation supplémentaire (il a déjà du mal à régler la pension sans menace d'huissier...) Et encore je n'aborde pas le sujet que moi aussi ... j'ai une vie et que parfois souffler ça fait du bien sans pour autant faire de moi une mère indigne ! BREF !

Ma question : a-t-il le droit de refuser de prendre ses enfants comme le juge l'a établi dans l'ONC ??? Ou bien puis-je me permettre de lui dire "c'est comme ça et pas autrement sinon ... "???" (car je vous passe l'épisode que monsieur a refusé un arrangement pour les weekends afin de ne pas me permettre de voir mon compagnon et qu'il a exigé que le jugement soit suivi à la lettre .... donc ... ce qui valable pour moi est valable pour lui ... logiquement !

Bref, ras le bol !!!!!

Merci pour vos réponses :)

Par **Visiteur**, le **23/06/2017** à **16:13**

Bonjour,

le père a les DVH et vous la garde ? Il n'a aucune obligation de prendre ses enfants... Ce sont

des Droits de visite et hébergement... un droit pas une obligation. Par contre vous, vous avez l'obligation de les lui présenter ! oui je sais, c'est pas simple.

Par **Renard linda**, le **23/06/2017** à **17:19**

Hum ... mère corvéable à merci ... et père existant selon ses envies ! Je préfère me taire !  
Merci pour votre réponse